FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE 5 JOURS (FO5A)

RÉF. FORMATION

FO5A.CSEF3SCT.FPH.5J.INT.V1-2026

Formation *Santé, Sécurité et Conditions de travail CSE/F3SCT Fonction Publique Hospitalière*

«Comment vos représentants du personnel élus au Comité Social d'Établissement (CSE) et membres de la F3SCT peuvent maîtriser le cadre juridique de la SSCT dans la Fonction Publique Hospitalière, identifier et analyser les risques professionnels de leur établissement, anticiper les situations de danger grave et imminent, et exercer pleinement leurs prérogatives au service de la protection des agents ?»

35 heures · 5 jours | **Titulaires & Suppléants** | **Etablissements de santé, sociaux et medico-sociaux publics** | **Groupements de cooperation sanitaire de moyens de droit public**

🎯 **Besoin de former vos élus CSE ?** *Recevez votre devis personnalisé pour cette formation — Réponse sous 24 h* cse-ssct-formation.fr/contact

1, rue des Bigarreaux — 13010 Marseille · SIRET : 880 196 985 00038 · NDA : 93132292413 (DREETS PACA) 📞 ***07 66 69 04 24***

La formation initiale *Santé, Sécurité et Conditions de Travail CSE/F3SCT de la FPH*

« Cinq journées de formation pour que vos représentants du personnel exercent pleinement leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail : comprendre le cadre juridique spécifique de la SSCT dans la Fonction Publique Hospitalière, identifier les risques professionnels du secteur sanitaire, maîtriser les droits d'alerte et de retrait des agents, utiliser les outils de prévention (Enquêtes, DUERP, visites des services), et appréhender les responsabilités de l'employeur et les enjeux du dialogue social en matière de prévention.»

21h/35h

DURÉE & FRACTIONNEMENT

3/5 jours · 21h/35h

Formation en **3 journées consécutives** (socle commun) destinée aux représentants du CSE ne siégeant pas à la F3SCT, et en **5 journées** pour les représentants du CSE lorsqu'aucune F3SCT n'est instituée, ainsi que pour les membres de la F3SCT. Ces 5 journées peuvent être organisées de manière **consécutive** ou **fractionnée** (2 + 3 jours ou 3 + 2 jours). Cette formation est conçue pour permettre aux représentants du personnel de la Fonction Publique Hospitalière de s'approprier rapidement leur mandat.

Agents FPH

PUBLIC CIBLE

Titulaires & Suppléants du CSE/F3SCT

Tous les titulaires et suppléants des CSE et des F3SCT des établissements de santé, des établissements médico-sociaux publics et des groupements de cooperation sanitaire de moyens de droit public.

Art.75

CADRE LÉGAL

Décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021

L'article 75 du décret prévoit que les représentants du personnel, titulaires et suppléants des formations spécialisées (ou du comité en leur absence), bénéficient d'une formation obligatoire en hygiène, sécurité et conditions de travail d'au moins 5 jours durant le premier semestre de leur mandat, renouvelée à chaque mandat.
Les membres du comité ne siégeant pas en formation spécialisée bénéficient de cette formation pour une durée de 3 jours au cours de leur mandat.

Tout ce qu'il faut savoir *avant de démarrer*

Une organisation pensée pour les contraintes des représentants des CSE et des membres des F3SCT: financement par l'employeur, délais courts, formats adaptables (présentiel ou distanciel).

DÉLAI D'ACCÈS

48 heures après prise de contact téléphonique ou email.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé. Formation accessible aux nouveaux représentants du personnel des Comités Sociaux d'Etablissement (CSE) et des F3SCT de la FPH

LIEU & MODALITÉS

Local employeur, salle YLEXIA (Newton Office Joliette, Marseille), ou location de salle partout en France et dans les DOM-TOM. **Présentiel ou distanciel**.

FINANCEMENT

Employeur

TARIFS INTRA & INTER

1 099 € *(4 à 12 apprenants, en intra)*
299 € *(par élu, en inter)*
par jour · frais formateur compris

ACCÈS HANDICAPÉS

Nous contacter pour adapter les modalités de mise en œuvre à votre situation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser le cadre institutionnel en SSCT du CSE/F3SCT de la *Fonction publique Hospitalière*

«À l'issue de ces cinq journées, les nouveaux représentants du Comité Social d'Établissement et les membres de la F3SCT maîtrisent l'historique et les enjeux de la fusion des instances en matière de SSCT, identifient précisément le cadre juridique et les obligations de l'employeur public hospitalier, analysent les risques professionnels et les conditions de travail de leur établissement et en comprennent les signaux d'alerte, et savent comment mobiliser ces connaissances pour exercer efficacement leurs mandats dans le dialogue social en matière de prévention et de protection des agents.»

1. Le cadre juridique et institutionnel de la SSCT dans la Fonction Publique Hospitalière, notamment la fusion des instances (CTE/CHSCT) et l'application progressive du Code du travail au secteur public hospitalier
2. Le rôle, la composition, les attributions et le fonctionnement du CSE et de la F3SCT en tant qu'instances de dialogue social
3. Les obligations légales et responsabilités de l'employeur public en matière de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que les conséquences d'une faute inexcusable
4. Les principes généraux de prévention et la démarche d'évaluation des risques professionnels adaptée au contexte hospitalier
5. L'utilisation des outils clés de prévention : le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), les visites d'inspection des services, et l'analyse d'accidents du travail
6. Les risques professionnels spécifiques au secteur sanitaire et les droits d'alerte et de retrait face à des situations de danger grave et imminent
7. L'analyse des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles, ainsi que le traitement des données de sinistralité
8. La pénibilité au travail dans la FPH et les risques psycho-sociaux liés aux environnements hospitaliers
9. L'élaboration et le suivi du programme annuel de prévention et du rapport annuel de prévention SSCT

Ce que les élus *sauront faire*

Dix compétences opérationnelles mobilisables immédiatement après la formation.

- ✓ **Connaître les attributions et responsabilités du CSE/F3SCT** — comprendre précisément le rôle, les missions et les pouvoirs de son instance au sein de l'établissement hospitalier
- ✓ **Consulter et exploiter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** — utiliser cet outil pivot pour évaluer les conditions de travail et identifier les axes de prévention
- ✓ **Exercer le droit d'alerte et de retrait** — reconnaître les situations de danger grave et imminent et connaître les procédures légales pour protéger les agents
- ✓ **Comprendre les responsabilités et obligations de l'employeur public** — connaître les risques juridiques et pénaux liés au non-respect de la SSCT
- ✓ **Contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention (PAPRIPACT)** — proposer des actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques
- ✓ **Identifier et analyser les risques professionnels** — repérer les risques spécifiques au secteur sanitaire et leur impact sur les agents
- ✓ **Conduire une visite d'inspection des services** — préparer, réaliser et documenter une visite de prévention pour détecter les anomalies et proposer des mesures correctives
- ✓ **Analyser un accident du travail ou une maladie professionnelle** — enquêter sur les circonstances, utiliser les outils d'analyse (arbre des causes, ATAMAMI) et proposer des mesures préventives
- ✓ **Interpréter les données de sinistralité** — analyser les tableaux d'accidents du travail et maladies professionnelles pour identifier les tendances et les priorités de prévention
- ✓ **Prendre en compte la pénibilité et les risques psycho-sociaux (RPS)** — identifier les facteurs de pénibilité, les situations de stress et proposer des solutions adaptées au contexte hospitalier

PROGRAMME DÉTAILLÉ

5 modules · *35 heures* de formation

0.5

«Une progression pédagogique sur cinq journées articulant repères juridiques et institutionnels (Code Général de la Fonction Publique, cadre du CSE/F3SCT, normes applicables en matière de SSCT), obligations de l'employeur public en prévention et protection des agents (responsabilités civiles et pénales, faute inexcusable), principes et outils de prévention des risques professionnels (DUERP, visites d'inspection, analyse d'accidents), données de sinistralité et conditions de travail spécifiques au secteur hospitalier, enrichie de cas pratiques sectoriels (risques sanitaires, pénibilité, RPS) et d'échanges sur l'exercice concret du mandat de représentant en matière de santé, sécurité et conditions de travail.»

Accueil & *positionnement*

Une séquence d'ouverture pour ajuster la formation aux attentes et au niveau initial des participants.

A

Point logistique & programme

Présentation du déroulé sur 5 jours et des outils pédagogiques mobilisés tout au long de la formation.

B

Tour de table

Présentations croisées des participants et du formateur. Identification des contextes de l'établissement et des mandats.

C

Questionnaire de positionnement

Évaluation pronostique des attentes et du niveau initial pour individualiser le parcours d'apprentissage.

01

MODULE

Cadre institutionnel, juridique et historique de la SSCT dans la Fonction Publique Hospitalière

Comprendre la genèse et le fonctionnement du CSE/F3SCT, situer l'instance dans le cadre juridique et institutionnel de la FPH, appréhender l'évolution de l'application de la SSCT, et analyser l'état des lieux des conditions de travail en FPH.

1.1 Notions liminaires et genèse du CSE/F3SCT

- Déroulement, approche et moyens pédagogiques de la formation
- Présentation et attentes personnelles des participants
- Genèse du CSE/F3SCT : Décret du 3 décembre 2021
- CSE/F3SCT : instances de dialogue social — position et posture des élus
- Normes juridiques applicables au sein de l'établissement (Code Général de la Fonction Publique, arrêtés, décrets, jurisprudence, négociation collective)
- Qualités attendues pour un représentant du personnel

1.2 Historique et cadre singulier de la SSCT dans la FPH

- Historique de la SSCT en France et dans les fonctions publiques
- L'ouverture progressive du Code du travail à la FPH en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Les difficultés de mise en œuvre du Code du travail dans le secteur public hospitalier
- L'ouverture progressive du Code du travail aux autres fonctions publiques en termes de SSCT
- Code Général de la Fonction Publique (CGFP) : dispositions applicables à la SSCT

1.3 État des lieux des conditions de travail et plan national de prévention

- Analyse des conditions de travail actuelles dans les établissements de santé
- Plan national de prévention de la Santé dans la Fonction Publique 2026-2030
- Enjeux prioritaires de la prévention en FPH

Evaluations formatives

1.1 : Questionnaire sur la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la FPH
1.2 : Quiz de positionnement sur le Code Général de la Fonction Publique et les normes applicables

02

MODULE

Le CSE/F3SCT et les instances de dialogue social

Maîtriser le rôle, la composition et les attributions du CSE et de la F3SCT, comprendre les autres instances de dialogue social, et appréhender les obligations légales de l'employeur public en matière de SSCT.

2.1 Le Comité Social d'Établissement (CSE)

- Création du CSE : Décret du 3 décembre 2021
- Fusion des instances CTE et CHSCT
- Composition du CSE et durée du mandat
- Moyens et fonctionnement du CSE
- Réunions obligatoires et calendrier
- Attributions générales du CSE en tant qu'instance de dialogue social

2.2 La Formation Spécialisée SSCT (F3SCT)

- Création et reconnaissance de la F3SCT
- Composition et conditions d'accès (établissements de 200 agents et plus)
- Attributions spécifiques de la F3SCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Distinction entre CSE et F3SCT selon la taille de l'établissement

2.3 Autres instances de dialogue social et responsabilités de l'employeur

- Les autres instances de décisions et de dialogue social au sein de l'établissement
- Obligations et responsabilités de l'employeur public en matière de SSCT
- Sanctions encourues par l'employeur ou son délégataire en cas de non-respect
- Responsabilités civiles et pénales de l'employeur

Evaluations formatives

2.1 : État des lieux des conditions de travail et identification des attributions du CSE/F3SCT dans votre établissement
2.2 : Quiz interactif sur les responsabilités civiles et pénales de l'employeur public + Capsules vidéo sur les niveaux de responsabilité

03

MODULE

Responsabilités, protection des agents et notions fondamentales de SSCT

Comprendre la responsabilité de l'employeur en cas de faute inexcusable, les protections dont disposent les agents, identifier les risques professionnels spécifiques à l'hôpital, et maîtriser les droits d'alerte et de retrait.

3.1 Responsabilité de l'employeur et protection des agents

- Responsabilités et obligations de l’employeur en vertu de l’article L. 4121-1 du Code du travail
- La faute inexcusable de l'employeur public hospitalier : définition et implications
- Protection des agents de la FPH : congés maladies, surveillance médicale adaptée aux métiers
- Obligations et responsabilités des agents en matière de SSCT
- Surveillance médicale et prévention des risques spécifiques aux métiers sanitaires

3.2 Notions fondamentales et risques professionnels

- Présentation et définitions des notions de SSCT (danger, risque, accident, maladie professionnelle)
- Risques professionnels spécifiques au secteur hospitalier
- Notions connexes au risque (exposition, fréquence, probabilité, gravité)
- Analyse des fiches de poste et intégration de la SSCT

3.3 Droits d'alerte et de retrait

- Droit d'alerte : situation de dangers graves et imminents
- Risques graves avérés
- Droit d'alerte : situation d’atteinte aux droits des personnes
- Droit de retrait : procédures à suivre et protections légales des agents
- Situations concrètes et études de cas hospitaliers

Evaluations formatives

3.1 : Cas pratiques sur la responsabilité de l'employeur en cas de faute inexcusable
3.2 : État des lieux des conditions de travail dans votre établissement et identification des risques professionnels
3.3 : Quiz sur les droits d'alerte et de retrait face à des situations de DGI et d’atteinte aux droits des personnes

MODULE

04 Principes et acteurs de la prévention

Maîtriser la démarche et les principes fondamentaux de prévention, identifier les acteurs et partenaires de la prévention, et comprendre le processus d'apparition des dommages.

4.1 Enjeux de la prévention et acteurs

- Enjeux de la prévention des risques hospitaliers
- Acteurs et partenaires internes et externes de la prévention
- Rôle des différents acteurs dans l'établissement
- Capsules vidéo sur les services de prévention et de santé au travail et organismes spécialisés

4.2 Démarche et principes de prévention

- Démarche de prévention des risques professionnels appliquée au contexte hospitalier
- Les 3 valeurs essentielles et 8 bonnes pratiques de prévention
- Les 9 principes généraux de prévention (art. L.4121-2 du Code du travail applicables en FPH)
- Principes généraux de la prévention des risques professionnels et application hospitalière
- Processus d'apparition du dommage : analyse des chaînes causales

Evaluations formatives

4.1 : Simulation du coût d'un accident du service
4.2 : Identifiez les 3 valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques de prévention
4.3 : Quiz sur l'identification et l'application des 9 principes de prévention
4.4 : Étude de cas — Proposez des mesures de prévention conformément aux 9 principes

MODULE

05 Compétences générales du CSE et autres instances de dialogue social

Maîtriser les compétences générales du Comité Social d'Établissement en matière de politique RH, de gestion prévisionnelle et de négociation collective, et identifier le rôle des autres instances de dialogue social présentes dans les établissements de la FPH.

5.1 Outils opérationnels, cas pratiques et pilotage de la prévention

- DUERP : définition, contenu, utilité et obligation légale
- Identification des risques
- Outils numériques d'évaluation des risques en ligne (site OIRA)
- Analyse du DUERP de votre établissement et axes d'amélioration
- Obligations d'affichage, signalisation, documents et registres obligatoires en SSCT
- Capsule vidéo sur la notion d'unité de travail

5.2 Visites des services et analyse d'accidents

- Préparation et réalisation de visites d'inspection des services
- Identification des anomalies et proposition de mesures correctives
- Accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles : définitions et cadre légal
- Analyse des données de sinistralité (tableaux AT/MP)
- Enquête d'accident : recueil des faits et méthodologie Outils d'analyse (ATAMAMI (5M), Ishikawa, arbre des causes)
- Études de cas et exercices pratiques

5.3 Pilotage de la prévention et prise en compte des enjeux transversaux

- Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)
- Rapport annuel de prévention SSCT (RASSCT)
- Risques psycho-sociaux (RPS) : identification et prévention en milieu hospitalier
- Présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement
- Relation entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures
- Plan de prévention
- Plan de prévention et rôle du CSE/F3SCT

Evaluation sommative

5.1 : Identifiez les anomalies sur site et proposez des mesures correctives.
5.2 : Évaluation des risques en ligne — Site OIRA
5.3 : Analyse du DUERP de votre établissement et identification d'axes d'amélioration Évaluation formative
5.4 : Analyse d'un tableau de sinistralités AT/MP
5.5 : Exercice pratique — Enquête AT et recueil des faits
5.6 : Exercice pratique — Utilisation des outils ATAMAMI et arbre des causes
5.7 : Préparez et réalisez une visite des services et comparez avec le DUERP

Evaluation sommative finale (Quiz en Ligne Kahoot)

Consolidation des connaissances acquises et validation de l'acquisition des compétences en contexte FPH

Une pédagogie *active* et structurée

Quatre piliers de l'apprentissage, des techniques pratiques et un suivi rigoureux à chaque étape de la formation.

01

MÉTHODES

Méthodes actives

Pédagogies affirmative, interrogative, active, interactive et inversée. Quatre piliers de l'apprentissage. Adaptabilité et inclusivité.

02

TECHNIQUES

Ateliers & cas pratiques

Exercices pratiques, travaux de groupe, études de cas sectoriels hospitaliers, ressources numériques et capsules vidéo. Ateliers d'analyse de documents (DUERP, registres d'accidents, données de sinistralité), simulations de visites d'inspection des services, exercices d'enquête d'accident du travail (utilisation des outils ATAMAMI et arbre des causes), rédaction de délibérations du CSE/F3SCT, élaboration de plans de prévention, et utilisation d'outils numériques (site OIRA pour l'évaluation des risques, simulateur pour le coût des accidents)…

03

SUIVI

Suivi & évaluation

Feuille de présence par demi-journée. Évaluations pronostique, formative, sommative à chaud et à froid (3–6 mois post-formation).

Clôturer la session, *mesurer l'impact*

Une séquence de fin structurée et un suivi à froid pour ancrer les acquis dans la pratique du mandat.

A — Évaluation sommative « à chaud »

Quiz et correction collective (papier ou Kahoot.it) pour valider les acquis en fin de session.

B — Tour de table & bilan collectif

Retours croisés des participants sur les apports de la formation et les points à approfondir.

C — Questionnaire de satisfaction & attestation

Remise de l'attestation de fin de formation et collecte des retours qualitatifs.

D — Transmission des supports

Lien numérique sécurisé (Fromsmash.com ou Wetransfer.com) pour récupérer l'ensemble des ressources.

E — Évaluation « à froid » (3 à 6 mois)

Questionnaire de suivi par voie électronique pour mesurer l'ancrage des acquis dans la pratique du mandat.

PROFIL DU FORMATEUR

Expert en *Santé, sécuité et Conditions de travail* & cadre institutionnel de la Fonction publique Hospitalière

Expert en santé, sécurité et conditions de travail, fort d'une solide formation académique en droit social et de plus de 20 ans d'expérience opérationnelle en prévention des risques professionnels. Il a accompagné plus d'une centaine d'instances représentatives du personnel — CHSCT, CSE, F3SCT, CST, CSA — sur les enjeux de la SSCT, la prévention des risques hospitaliers et l'évaluation des risques professionnels au sein de la Fonction Publique Hospitalière, et maîtrise les réalités de terrain du secteur sanitaire. Ancien enseignant auprès d'étudiants post-bac (BTS et Master) en droit, économie, management et ressources humaines, il associe expertise technique en matière de prévention et pédagogie structurée. Ses formations s'appuient sur une veille permanente des évolutions législatives et réglementaires en matière de SSCT dans la FPH, de dialogue social et de transformation de la Fonction publique, ainsi que sur des études de cas et des exercices pratiques issus du contexte hospitalier.

DIPLÔME

Master Droit Social Rennes 1

DIPLÔME

Master Éco/Droit/Gestion
Aix-Marseille

Expérience

20+ ans

Accompagnés

100+ CSE, CST, CSA...

PÉDAGOGIE

Ancien enseignant post-Bac